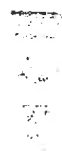




**METPARK**

Place à la mobilité



**PREFECTURE  
DE LA GIRONDE**

**18 NOV. 2021**

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 16 novembre 2021 (convocation du 03 novembre 2021)**

Aujourd'hui seize novembre deux mille vingt et un à 18 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme Béatrice de FRANÇOIS à M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI à M. Patrick BOBET, Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2021/06/07P**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SALON DU LIVRE  
ANCIEN**

L'association ALAM (Amis du Livre Ancien et Moderne) organise à Bordeaux, avec le concours de la Ville, deux salons annuels du livre ancien, sous la Halle des Chartrons en octobre et à la Cour Mably en début d'année.

Réunissant une trentaine d'exposants venus de Gironde, d'Aquitaine et de toute la France, ce salon s'affiche comme la plus grande manifestation du Sud-Ouest dans sa spécialité et propose des ouvrages très anciens et plus récents sur des thématiques variées.

A l'occasion de son 16<sup>ème</sup> Salon du Livre Ancien à la Cour Mably, qui se tiendra les 15 et 16 janvier 2022, l'association ALAM a sollicité la Régie METPARK afin d'établir un partenariat. Ce dernier consiste à offrir 3 places au sein du parking des Grands Hommes sur ces 3 jours en échange de visibilité sur les différents documents de communication : affiches, tracts, marque-pages et dossiers de presse.

Les modalités de ce partenariat font l'objet d'un projet de convention que vous trouverez ci-joint.

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général de METPARK à signer la convention jointe à la délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 16 novembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CDUPRAT', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT



**METPARK**

Place à la mobilité

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ASSOCIATION LES AMIS DU LIVRE ANCIEN ET MODERNE – METPARK

Entre les soussignés :

**METPARK**, Régie métropolitaine d'exploitation de parcs de stationnement, dont le siège social est situé 9 terrasse front du médoc, BP 50712, 33007 BORDEAUX Cedex, APE 5221Z SIRET 453 335 069 00010, représentée par son directeur général, Monsieur Nicolas ANDREOTTI,

ci-après dénommée « METPARK »,

Et

**L'ASSOCIATION LES AMIS DU LIVRE ANCIEN ET MODERNE**, dont le siège social est situé librairie Masson, 8 rue des Bahutiers, 33000 BORDEAUX, SIRET 42092827700011, représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre BORDES,

ci-après dénommée « ALAM »

ci-après dénommées ensemble « les parties »

## PREAMBULE

L'ALAM organise la 16<sup>ème</sup> édition du salon du livre ancien et moderne qui se tiendra les 15 et 16 janvier 2022 dans les locaux de la cour Mably. Cet événement rassemblera une trentaine d'exposants chargés de promouvoir les livres anciens et faire découvrir, notamment aux plus jeunes, la littérature au travers d'ouvrages de qualité.

Cette manifestation, dont l'entrée est gratuite et ouverte à tous bénéficie d'un soutien de la Ville de Bordeaux ainsi que de plusieurs partenariats. Elle regroupera 30 exposants pour environ 2.500 visiteurs attendus.

L'association ALAM s'est rapprochée de METPARK afin de connaître les possibilités de stationnement sur le parking des Grands Hommes pour les véhicules de libraires mobilisés pour cet événement.

Les parties, afin de démontrer leur volonté de collaborer sur ce projet, ont décidé d'accorder des prestations réciproques fixées par la présente convention de partenariat.



**M E T P A R K**  
Place à la mobilité

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les engagements et contreparties que chaque partie s'engage à mettre en œuvre et à respecter.

## **ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet le 14 janvier 2022 à 00h00. Elle prendra fin le 16 janvier 2022 à 23h59.

Elle ne pourra être reconduite.

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE METPARK**

METPARK s'engage à mettre à disposition de l'association ALAM gratuitement 3 places de stationnement dans le parking des Grands Hommes pour une durée de 3 jours.

METPARK prendra toutes les dispositions appropriées pour permettre un accès satisfaisant aux places de stationnement par les libraires de l'événement et permettre à l'ALAM de réaliser son activité dans de bonnes conditions dans la limite des caractéristiques du site.

Il est précisé que pendant la durée de l'événement, le parking sera en exploitation et continuera à recevoir de la clientèle abonnée et horaire.

Les droits de stationnement accordés ne correspondent pas à des droits de gardiennage. Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires des véhicules et de leurs utilisateurs.

En cas de dégradations ou de vols et de façon générale de tout préjudice dont METPARK n'est pas à l'origine, la responsabilité de la Régie ne pourra être recherchée.

## **ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION LES AMIS DU LIVRE ANCIEN ET MODERNE**

En contrepartie des droits de stationnement accordés, l'ALAM s'engage à mettre à la disposition de METPARK, à titre gratuit, un dispositif de visibilité de la Régie METPARK sur les supports de communication liés à la tenue du salon.

Ainsi, l'ALAM s'engage à faire figurer le logo de METPARK sur l'ensemble des 150 affiches, 7000 tracts, 7000 marques-pages et dossiers de presse édités pour les besoins de l'événement.



**M E T P A R K**

Place à la mobilité

## **ARTICLE 5 : LITIGES**

En cas de litige, né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente, les parties conviennent de se remettre à l'appréciation des tribunaux compétents de Bordeaux, après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage...etc)

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires  
le

pour l'ALAM  
le président  
Jean-Pierre BORDES

pour METPARK  
le directeur général  
Nicolas Andreotti